

DÉFI
ACTION
DES ÉLÈVES
pour l'environnement



MANUEL DE PRÉSENTATION
D'UNE DEMANDE

Alberta 

CONTENU

- 1** Introduction
- 1** Qui peut présenter une demande?
- 2** Quels sont les types de projets admissibles?
- 3** Comment et quand puis-je présenter une demande?
- 3** Quel est le financement offert?
- 4** Quelles sont les dépenses admissibles?
- 4** Comment les demandes sont-elles évaluées?
- 5** Quelles sont les exigences en matière de rapports?
- 6** Avez-vous des questions?
- 7** Annexe A : Critères d'évaluation

Avis de collecte de la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (*Freedom of Information and Protection of Privacy Act* [FOIP])

Les renseignements personnels, y compris votre image vidéo, photo et vos vues ou opinions personnelles, sont directement collectés en vertu du paragraphe 33c) de la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Les renseignements personnels sont recueillis dans le cadre du Défi action des élèves pour l'environnement et le climat (le « Défi »). Si vous avez des questions sur la collecte de renseignements personnels, vous pouvez communiquer avec Robyn Saude, directrice, BHS and Outreach Services, Direction des relations intergouvernementales et de l'engagement, 1440-17 A Street SE, Calgary (Alberta), téléphone : 403-592-8542.

INTRODUCTION

LE DÉFI ACTION DES ÉLÈVES POUR L'ENVIRONNEMENT

Le Défi action des élèves pour l'environnement est de retour pour l'année scolaire 2020-2021, et c'est à vous d'agir!

Le Défi action des élèves pour l'environnement invite les élèves de l'Alberta à créer des initiatives ou des projets qui favorisent des environnements et des écosystèmes sains ou réduisent les émissions de carbone. Le programme encourage l'intendance chez les jeunes albertains alors qu'ils acquièrent une expérience pratique de la résolution de problèmes environnementaux qui les touchent directement, ou qui touchent leurs écoles ou leurs communautés.

Élaborez un plan pour l'année scolaire, mettez votre plan en œuvre et communiquez vos résultats à d'autres élèves et à votre communauté. Le gouvernement de l'Alberta accordera un montant pouvant s'élever à 1 000 \$ par candidature retenue pour un total de 15 000 \$* en financement afin de soutenir les projets d'action environnementale des élèves.

La communauté

Ce programme encourage les élèves de l'Alberta à agir. Lors de la mise en œuvre de vos projets, vous parlerez de vos expériences et de vos résultats avec des élèves de toute la province grâce à une communauté de pairs en ligne. Les actions entreprises dans le cadre de certains projets seront présentées sur les comptes de réseaux sociaux du ministère de l'Environnement et des Parcs de l'Alberta et vous pourriez même recevoir la visite d'un représentant du gouvernement!

QUI PEUT PRÉSENTER UNE DEMANDE?

Le Défi action des élèves pour l'environnement s'adresse aux projets dirigés par les élèves.

Le programme est ouvert à tous les élèves inscrits dans une école ou une association scolaire financée par le gouvernement de l'Alberta.

- Les projets doivent être menés par une communauté d'école ou un groupe d'élèves. Les élèves doivent travailler en équipes de deux ou plus pour être admissibles au Défi action des élèves pour l'environnement.
- Les projets doivent être supervisés par un adulte et avoir l'appui de la direction de l'établissement.

QUELS SONT LES TYPES DE PROJETS ADMISSIBLES?

Considérations relatives au projet

Les demandes retenues doivent atteindre au moins l'un des trois objectifs suivants :

- Réduire l'impact humain sur l'environnement.
- Restaurer ou améliorer un aspect de l'environnement naturel.
- Diminuer l'empreinte carbone d'un groupe particulier.

Considérations supplémentaires

Les demandes de projet doivent tenir compte des éléments suivants :

- Les projets doivent correspondre au niveau de compréhension de la question environnementale des élèves participants.
- Tous les projets doivent inclure une composante d'évaluation. Les évaluations peuvent comprendre :
 - des données qualitatives ou anecdotiques (opinions/jugements);
 - des données quantitatives (statistiques, résultats mesurables);
 - des connaissances écologiques traditionnelles (observations, application historique).
- Les projets devraient inclure une activité de sensibilisation visant à communiquer les apprentissages à d'autres écoles ou à la communauté dans son ensemble.
- Les candidats sont encouragés à s'associer avec d'autres organisations pour maximiser l'effet du projet et tirer parti des options de ressources potentielles, qu'elles soient monétaires ou en nature. Le travail en partenariat (en particulier à l'échelle communautaire) donnera plus de poids à une demande.
- Les effets durables du projet seront également pris en compte. Selon vous, en quoi ce projet demeurera-t-il pertinent au cours des années à venir?

Emplacement du projet

Les projets doivent avoir lieu dans la province de l'Alberta et doivent se dérouler dans une école ou sur le terrain d'une école, ou encore sur des terres publiques avec l'autorisation appropriée¹.

¹ Pour demander une autorisation provisoire d'utilisation des terres pour une activité sur des terres publiques, veuillez composer le 310-3773 pour communiquer avec un agent d'approbation d'utilisation des terres.

Durée du projet

Les projets doivent commencer et se terminer pendant l'année scolaire. Ils peuvent commencer avant l'attribution des bourses du Défi action des élèves pour l'environnement, mais le financement n'est pas garanti.

COMMENT ET QUAND PUIS-JE PRÉSENTER UNE DEMANDE?

Remplissez la demande en ligne à l'adresse <https://www.alberta.ca/environmental-student-action-challenge.aspx> (en anglais seulement). Le dépôt des demandes débutera en septembre.

Les demandes relatives au Défi action des élèves pour l'environnement de 2020-2021 doivent être reçues au plus tard **le 30 septembre 2020 à 16 h 30**.

QUEL EST LE FINANCEMENT OFFERT?

Le gouvernement de l'Alberta accordera au programme un financement maximal de 15 000 \$.

- Une seule école ou association scolaire peut recevoir un maximum de deux bourses au cours d'une même année scolaire.
- Le financement peut couvrir jusqu'à 100 % des coûts propres au projet approuvés. Il est possible de solliciter un soutien supplémentaire par la voie de commandites communautaires, mais aucun autre financement provenant d'autres sources du gouvernement de l'Alberta n'est autorisé.
- Les budgets de projet doivent être inclus dans la demande.
- Les chèques pour les projets financés seront émis à l'ordre de l'école ou à l'association scolaire indiquée dans la demande. Les chèques ne seront pas émis à l'ordre de particuliers.

QUELLES SONT LES DÉPENSES ADMISSIBLES?

Dépenses admissibles

Le Défi action des élèves pour l'environnement financera :

- la conception et la réalisation du projet, y compris la communication sur le projet.

Dépenses non admissibles

Le Défi action des élèves pour l'environnement ne financera pas :

- les activités de financement;
- les conférenciers invités ou les présentations;
- les projets à l'extérieur de la province de l'Alberta;
- les activités exigées par la loi ou mandatées par tout palier de gouvernement;
- les activités de lobbying ou partisans;
- les incitatifs ou réductions;
- tout coût non directement associé à la conception et à la réalisation du projet;
- les autres dépenses jugées non admissibles au moment de la demande.

COMMENT LES DEMANDES SONT-ELLES ÉVALUÉES?

Les demandes de bourses jusqu'à concurrence de 500 \$ et de 1 000 \$ pour un projet seront évaluées selon les mêmes critères, bien que les demandes de bourses jusqu'à concurrence de 1 000 \$ devraient être plus détaillées. Les demandes relatives au Défi action des élèves pour l'environnement seront évaluées en fonction des critères suivants :

- **Niveau d'impact environnemental mesurable** : Dans quelle mesure ce projet permet-il de réduire l'empreinte carbone d'un groupe, l'impact humain sur l'environnement naturel ou de restaurer/améliorer un aspect de l'environnement naturel?

- **Effets durables du projet** : L'apprentissage au sujet de l'environnement issu du projet servira dans les années à venir?
- **Portée de la collaboration pédagogique** : Dans quelle mesure le projet permet-il de collaborer avec d'autres à l'école et avec des membres de la communauté?
- **Niveau de planification et de recherche** : Le projet est-il bien pensé ou n'en est-il qu'aux étapes préliminaires de la planification?
- **Caractère opportun** : Ce projet porte-t-il sur un problème ou un défi actuel?
- **Rentabilité** : Ce projet comprend-il des dépenses non admissibles (comme des conférenciers invités ou des activités de financement)? Ce projet utilise-t-il les fonds à bon escient et mobilise-t-il des fonds supplémentaires ou un soutien en nature?
- Chaque demande sera évaluée dans l'une des quatre divisions suivantes :
 - Division I : De la maternelle à la 3^e année
 - Division II : De la 4^e à la 6^e année
 - Division III : De la 7^e à la 9^e année
 - Division IV : De la 10^e à la 12^e année

Reportez-vous aux Critères d'évaluation – Annexe A pour obtenir plus de détails.

QUELLES SONT LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS?

Communauté en ligne

Les élèves doivent être actifs au sein de la communauté en ligne du Défi action des élèves au moins une fois par mois, tout au long de leur projet. Ceci comprend, mais sans s'y limiter, les blogues, les photos ou les mises à jour vidéo.

Remarque : Il faut obtenir un formulaire d'autorisation pour les images (photographies et vidéos) où les personnes peuvent être reconnues. Les participants qui ne donne pas leur autorisation seront exclus de la promotion du Défi action des élèves; il est essentiel de savoir qui sont ces personnes avant les activités publiques.

Bilan du projet

Le programme Défi action des élèves se terminera lors de la Semaine nationale de l'environnement (première semaine de juin). Le bilan comprend une célébration, qui prendra la forme d'une assemblée par voie numérique, et la présentation des projets.

- **Requis pour toutes les bourses** : Les équipes de projet doivent fournir une brève réflexion sur leur projet. Cet exercice doit inclure une description du processus (difficultés, succès et surprises) et un aperçu de la façon dont le projet devrait se poursuivre.
- **Requis pour les bourses de 500 à 1000 \$** : Les élèves doivent créer des vidéos de 2 minutes présentant un résumé de leurs projets. Des parties de la vidéo seront diffusées lors de la célébration.
- **Facultatif** : Les élèves peuvent décider de faire une présentation de 20 minutes pendant la Semaine nationale de l'environnement (première semaine de juin), dans laquelle ils doivent décrire les difficultés et les réussites qu'ils ont connues tout au long de la mise en œuvre de leur projet, ainsi que de répondre aux questions soulevées dans d'autres projets.
- **Facultatif** : Les élèves peuvent recevoir la visite du coordonnateur du Défi action des élèves, de leur député provincial ou même du ministre de l'Environnement et des Parcs de l'Alberta!

Médias

Tous les projets retenus seront présentés sur le site Web du Défi action des élèves. D'autres mesures de reconnaissance, telles que des visites scolaires, des articles de blogue et des publications sur les réseaux sociaux, peuvent avoir lieu tout au long de l'année scolaire.

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS?

Si vous avez des questions sur le Défi action des élèves, veuillez communiquer avec son coordonnateur :

Student.Action@gov.ab.ca

ANNEXE A : CRITÈRES D'ÉVALUATION

ÉVALUATION DE LA PROPOSITION

Montant de la bourse demandée : jusqu'à concurrence de 500 \$ | jusqu'à concurrence de 1 000 \$

Ce projet : réduit l'impact humain sur l'environnement | restaure ou améliore un aspect de l'environnement naturel | réduit l'empreinte carbone d'un groupe

Division: 1 | 2 | 3 | 4

(La note est fonction des compétences et des connaissances prévues selon le niveau scolaire)

CRITÈRES	0	1	2	3	4	NOTE
Niveau d'impact environnemental mesurable	Le projet ne devrait avoir aucun impact mesurable.	Le projet peut avoir un impact, bien qu'il soit difficile à mesurer.	Le projet peut avoir un impact environnemental mesurable en classe.	Le projet peut avoir un impact environnemental mesurable à l'école.	Le projet peut avoir un impact environnemental mesurable dans la communauté de l'école.	<u>4</u>
Effets durables	Le projet n'aura pas d'effet durable. Ce projet n'aura pas d'impact pour l'avenir.	Le projet n'aura un impact que pendant l'année scolaire.	Le projet aura un impact cette année et l'année prochaine.	Le projet aura un impact pendant 1 à 5 ans.	Le projet aura un impact pendant au moins 6 ans.	<u>4</u>
Portée	Seuls les participants prennent part au projet.	D'autres personnes de l'école s'investiront dans le projet, mais aucune dans la communauté.	D'autres personnes à l'école, et dans la communauté dans une moindre mesure, s'investiront dans le projet.	D'autres personnes à l'école, et dans la communauté dans son ensemble, s'investiront dans le projet.	D'autres personnes à l'école, et dans toute la province, s'investiront dans le projet.	<u>4</u>
Niveau de planification et de recherche	Aucune recherche n'est démontrée dans la demande.	Une recherche minimale est démontrée dans la demande.	Une recherche considérable est démontrée dans la demande.	La recherche est extrêmement pertinente pour le résultat.		<u>3</u>
Caractère opportun	Le projet ne porte pas sur un problème actuel.	Le projet porte partiellement sur un problème actuel.	Le projet porte sur un problème actuel.			<u>2</u>
Rentabilité	La proposition comprend des dépenses non admissibles ou n'a pas de budget complet.	Le budget est complet, mais le projet n'est pas rentable.	Le budget est complet et le projet est rentable, mais le projet ne fait l'objet d'aucun financement supplémentaire ni d'aucun soutien en nature.	Le budget est complet, le projet est rentable et fait l'objet d'un financement supplémentaire ou d'un soutien en nature.		<u>3</u>
TOTAL:						<u>20</u>

Alberta 